



UTILISATION DES RESIDUS FORESTIERS EN CULTURE HORTICOLE BIOLOGIQUE A FORT RAPPORT ECONOMIQUE

Rapport de recherche d'introduction E2007-25

CONTEXTE

Il existe une forte demande pour des amendements de sols organiques, sur le marché intérieur comme à l'exportation. Le secteur de l'horticulture à fort rapport économique a besoin de nouveaux produits pour remplacer les amendements traditionnels, en quantité limitée, comme les fumiers, les écorces et la mousse de tourbe. À l'heure actuelle, au Canada atlantique, on produit des quantités importantes de résidus forestiers compostés, surtout des biosolides d'usines de pâte à papier (BPP). La proportion de BPP compostés dans cette région dépasse les niveaux signalés au Québec et en Ontario. Ces composts répondent généralement aux normes de Catégorie A (ou les dépassent) en matière de contenu biologique, corps étrangers, teneur en éléments traces, agents pathogènes et maturité, en vigueur au Canada (CCME 2005; BNQ 2005).

Pour le secteur de l'horticulture biologique, ces composts présentent des avantages supplémentaires, car ils ne contiennent pas d'ADN modifié et autres matières que l'on retrouve dans les fumiers et qui sont prohibés en agriculture biologique.

Cette même région exporte actuellement vers les É.-U. d'importants volumes de tourbe brute en sacs, une matière que l'on est train de développer comme milieu de culture commercial à valeur ajoutée. Seulement 14 % de la tourbe récoltée au Nouveau-Brunswick fait l'objet d'une transformation plus poussée localement. Au NB, de nouvelles politiques provinciales exigent que toute nouvelle extraction de tourbe soit dirigée uniquement vers la fabrication de produits à valeur ajoutée. Les substrats de déchets biologiques, relativement abondants dans les résidus forestiers, et la meilleure régularité de la qualité de ces matériaux compostés par rapport aux résidus forestiers bruts constituent un créneau unique et des débouchés en matière de développement de produits pour les entreprises du Canada atlantique.

REFERENCES

Conseil canadien des ministres de l'Environnement. *Lignes directrices relatives à la qualité du compost 2005*. PN-1340 Ottawa, ON.

Bureau de normalisation du Québec.
2005. Amendements organiques - Composts. CAN/BNQ 0413-200-2005. Sainte-Foy, QC.

À VENIR

Prévus pour débuter en 2007, les essais en serres et sur le terrain auront pour objet de :

- (i) déterminer la possibilité d'utiliser des BPP compostés et du compost déshydraté comme produits de substitution à la tourbe et à l'écorce de pin dans l'élaboration de nouveaux milieux de culture commerciaux;
- (ii) étudier la persistance et la biodégradation de certains contaminants organiques durant le compostage de BPP en laboratoire et dans des conditions d'exploitation commerciale;
- (iii) quantifier les bienfaits pour les sols et les cultures des BPP compostés employés comme paillis et amendements en culture horticole de grande production à fort rapport économique (bleuets, légumes biologiques).

REMERCIEMENTS

Chercheurs :

Sukkasani Thissaverasingan (étud. 3^e cycle) et Derek Lynch (CANÉ)

Financement :

Programme des chaires de recherche du Canada
Envirem Technologies Inc (Fredericton, NB)
Louisiana Pacific (Chester, NS)



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Renseignements :

Consultez agbio.ca ou communiquez avec nous à C.P. 550 Truro (NS) B2N 5E3
Tél. : (902) 893-7256
Télé. : (902) 896-7095
Courriel: oacc@nsac.ca



Nova Scotia
Agricultural
College